

INFORMATION AUX PARENTS

Collaboration école-famille et mesures de sécurité

À l'école Côte-du-Nord, plusieurs mesures sont mises en place afin d'assurer le bien-être et la sécurité des élèves. Nous vous invitons à partager cette information avec votre enfant.

1. Responsabilité des parents

En tant que parents, vous êtes les premiers responsables de la sécurité et du bien-être de votre enfant. Votre responsabilité parentale se continue lorsque votre enfant est à l'école. Lorsque votre enfant se blesse ou est malade, l'école doit pouvoir vous joindre en tout temps. Le centre de services scolaire détient une assurance-responsabilité civile. En conséquence, la majorité des accidents fortuits survenant aux élèves ne sont pas couverts par cette police.

Afin d'éviter des dépenses à la suite d'un accident que votre enfant pourrait subir (par exemple : lunette brisé, dent cassée, entorse ou foulure nécessitant des béquilles) ou lors d'un transport (par ambulance ou par taxi) de l'école au centre de santé, le CSSPO invite les parents à se prévaloir d'une police d'assurance accident à cet effet, car les frais occasionnés sont à la charge des parents.

Si vous pensez que, suite à des frais engagés à cause d'un accident le CSSPO devrait vous indemniser, veuillez consulter le site internet pour connaître la procédure à suivre.

2. Stationnement

Il est interdit de circuler dans le stationnement réservé au personnel en tout temps. Vous devez vous stationner sur la **rue DesGroseilliers** ou sur le **boulevard Mont-Bleu** si vous venez chercher ou reconduire votre enfant à l'école.

3. Absences

Pour toute absence ou retard, vous devez obligatoirement téléphoner à l'école, au (819) 771-9773 poste 1, préférablement avant 8h34 le matin et 13h15 l'après-midi, en indiquant la durée de l'absence ou du retard et les raisons motivant cette absence ou ce retard.

4. Départ

Lorsque votre enfant doit quitter avant la fin des classes, **veuillez S.V.P. aviser le secrétariat et l'enseignant/e avant de vous présenter à l'école**. Un enfant ne peut quitter seul durant les heures de classe.

5. Absences pour raison de voyage

Dans le cas d'une absence prolongée due à un voyage, il est à noter que l'enseignant/e n'assumera pas la responsabilité de préparer des travaux pour la durée du voyage. Il est de la responsabilité des parents d'aviser les enseignants et d'organiser une façon pour l'enfant de récupérer le temps perdu. Au retour, l'élève devra reprendre ses cours là où sont rendus ses pairs et il devra reprendre les travaux que le titulaire jugera nécessaires. La direction ne peut autoriser aucune absence pour raison de voyage ou de vacances.

6. Retard

La ponctualité est de mise. Tout retard, même de quelques minutes, nuit à votre enfant et au bon fonctionnement de la classe. L'entrée le matin se fait à 8h30 et l'après-midi à 13h06. La surveillance du matin et du midi dans la cour d'école est assurée dix minutes avant l'entrée. Aucun marcheur ne devrait être dans la cour avant 8h15 et avant 12h55.

7. Visite à l'école

Il est **interdit** à tous les parents et visiteurs de circuler dans l'école ou dans la cour d'école. À votre arrivée, présentez-vous à l'entrée principale.

8. Médicaments

En règle générale, tous les médicaments doivent être pris à la maison. Exceptionnellement, lorsqu'une ordonnance médicale prévoit la distribution ou l'administration de médicament pendant les heures scolaires les règles suivantes doivent être respectées :

- Le formulaire d'administration de médicament est complété par le parent et remis à l'école avec la médication;
- La médication est identifiée par un code d'ordonnance médicale (étiquette de la pharmacie);
- les renseignements suivants apparaissent sur le contenant : nom de l'élève, nom du médicament, dosage, voie d'administration, fréquence d'administration, date d'expiration, nom du médecin;
- Les médicaments en vente libre (sans ordonnance médicale) seront distribués de façon occasionnelle, en autant que les parents complètent l'autorisation écrite et qu'ils précisent la dose et les conditions (symptômes, moment, etc.) selon lesquels le médicament doit être distribué.

9. Maladie contagieuse

Tout cas de maladie contagieuse, incluant les cas de pédiculose, doit être rapporté au secrétariat afin que l'école puisse assurer un encadrement efficace et informer les personnes concernées. Pour le COVID, nous appliquons le protocole imposé par l'institut national de la santé publique du Québec.

10. Santé et récréations

Si votre enfant est assez bien pour se présenter à l'école, il devra participer aux récréations à l'extérieur.

11. Fermeture et suspension de cours

Dans l'éventualité d'une fermeture, d'une suspension des cours et d'une annulation du transport scolaire, le Secrétariat général du CSSPO communique avec les médias au plus tard à 6h30.

Les informations seront aussi disponibles sur le site web: www.csspo.gouv.qc.ca

12. Situation d'urgence

Un plan d'évacuation connu de tous les intervenants est affiché dans des endroits stratégiques de l'école. Des exercices d'évacuation sont réalisés chaque année. Il existe une étroite collaboration avec le Service de police et le service de sécurité incendie de la ville de Gatineau et les écoles de la commission scolaire. Le plan des mesures d'urgence de l'école est mis à jour annuellement.

En cas d'évacuation prolongée, le lieu de rassemblement est le CÉGEP de l'Outaouais au campus sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes.

13. Bicyclette et autres

Votre enfant est responsable de sa bicyclette et, aussi, de bien la verrouiller. Pour des raisons sécuritaires, les planches à roulettes, les patins à roues alignées et les trottinettes sont interdits.

14. Matériel électronique

Tout matériel électronique est interdit à l'école sauf lors de périodes spéciales permises par un intervenant de l'école.

15. Collations

Une attention particulière doit être apportée au contenu de la boîte à goûter pour les repas et les collations. Conformément à la politique CSSPO 02-04-20 sur la saine alimentation, les aliments santé sont à privilégier. Il faut éviter les aliments riches en sucre et en gras. Les friandises dont la gomme à mâcher, ne sont pas permises et pourraient être retirées. En raison des allergies, les arachides et noix sont à proscrire. Les échanges ne sont pas permis. Les contenants utilisés doivent être incassables, les ustensiles sécuritaires.

Afin d'assurer une ambiance de repas agréable, le code de conduite de l'école s'applique durant cette période. Les élèves doivent respecter le fonctionnement établi par les intervenants.

Le dîner à l'école est un service qui peut être suspendu à un élève, si ce dernier ne collabore pas au fonctionnement de la période du dîner.

16. Circulation dans l'école

Lors des déplacements, si votre enfant circule seul dans l'école, il doit se munir d'un laissez-passer.

17. Tenue vestimentaire

Votre enfant doit s'habiller convenablement pour venir à l'école et doit porter des chaussures propres pour l'intérieur en tout temps.

- Pendant les journées chaudes, votre enfant peut porter une culotte courte de longueur raisonnable (mi-cuisse ou plus longue).
- Aucun vêtement et/ou accessoire affichant un message sexiste, violent ou incitant à la consommation d'alcool ou de drogue n'est toléré.
- Le « body piercing » n'est pas encouragé.
- Les camisoles, les bretelles spaghetti, les gilets bedaines, les vêtements troués sont interdits à l'école, ainsi que les foulards reliés au phénomène de gangs.
- Les casquettes, les foulards et les chapeaux d'été sont réservés pour l'extérieur.
- Le port des bottes à l'extérieur est obligatoire tant et aussi longtemps que la consigne est maintenue.

18. Commerce, échange et sollicitation

Le commerce et les échanges entre les élèves, sous quelque forme que ce soit, sont interdits. Toute sollicitation auprès du personnel est interdite.

CODE DE CONDUITE

Le code de conduite existe afin que chaque élève puisse avoir un environnement agréable qui favorise l'apprentissage et la découverte. Nous t'invitons à prendre connaissance des trois valeurs à la base du code de vie :

Je me respecte en participant aux activités de l'école, en donnant le meilleur de moi-même, en étant fier de ce que j'accomplis et en mettant mes talents au profit de tous.

Je respecte les autres en utilisant des attitudes et des comportements positifs qui m'aident à vivre en harmonie avec les autres. Je manifeste ce respect autant envers les élèves qu'envers les membres du personnel. Je reconnais que chacun a sa personnalité, ses goûts, ses opinions et je respecte ses différences.

Je respecte l'environnement en étant responsable en tout temps de tout ce qui m'entoure par l'utilisation avec respect des lieux à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Je suis aussi responsable en tout temps du matériel par l'utilisation avec respect et délicatesse des objets et du matériel (de l'école ou autres) mis à ma disposition.

| Règles | Pourquoi? | Conséquences possibles |
|---|---|--|
| 1. Je me déplace calmement dans l'école | Afin de : Préserver un climat calme et paisible; Comprendre les consignes des intervenants; Ne pas déranger les classes; Éviter les blessures. | <ul style="list-style-type: none"> • Discussion avec le titulaire • Suivi dans l'agenda • Appel aux parents • Fiche de réflexion • Rencontre avec les parents • Rencontre avec la direction |
| 2. J'ai un bon comportement envers les autres. En tout temps, je respecte tous les individus en gestes et en paroles | Afin de : Respecter la bulle de chacun; Donner l'exemple; Éviter les conflits et les blessures; Créer un climat agréable; Éviter le commerce et les échanges entre les élèves. Contribuer à un milieu sain et sécuritaire | <ul style="list-style-type: none"> • Perte d'un privilège • Perte des récréations • Rencontre avec la TES • Porter le t-shirt de l'école • Avertissement verbal • Rappel du code de conduite |
| 3. Je respecte mon environnement et le matériel mis à ma disposition | Afin de : Permettre aux autres élèves de l'utiliser; Assurer la sécurité; Être dans une école accueillante. | <ul style="list-style-type: none"> • Temps d'arrêt au centre d'aide • Geste réparateur • Manquement au code de conduite |
| 4. J'utilise un bon langage | Afin de : Éviter les conflits; Être poli envers tous; Favoriser un climat agréable; Ne pas faire de la peine aux autres élèves. | <ul style="list-style-type: none"> • Défrayer le coût d'un objet endommagé ou perdu appartenant à l'école • Confiscation d'un objet • Suspension interne • Suspension externe • Autre, selon le cas |
| 5. Je m'habillement convenablement à l'intérieur et à l'extérieur selon la température | Afin de : Éviter les messages négatifs; Développer une image positive de moi-même et des autres. | |
| 6. En tout temps, je respecte les brigadiers et les corridors de sécurité ainsi que les lois de la circulation. | Afin de : Assurer ma sécurité. | |

CODE DE CONDUITE DES ÉLÈVES TRANSPORTÉS

Le code de conduite ainsi que les consignes de sécurité ci-dessous s'appliquent en tout temps pour les élèves transportés en autobus.

Pour tout manquement, le chauffeur avisera la direction par écrit et celle-ci en informera les parents.

Si le comportement fautif se répète, l'élève pourra être suspendu du transport.

Aucun enfant inscrit au transport par autobus ne pourra quitter autrement sans l'autorisation écrite des parents.



Avant l'arrivée de l'autobus scolaire

- Être à l'heure à l'arrêt désigné par la commission scolaire;
- Attendre l'autobus à un endroit sécuritaire;
- Signaler des moyens d'identifier son autobus scolaire.



À l'arrivée de l'autobus scolaire

- Attendre que l'autobus soit complètement immobilisé avant de s'en approcher;
- Monter calmement et tenir la rampe;
- S'asseoir immédiatement.



À bord de l'autobus

- Rester assis ou assise;
- Éviter de distraire le chauffeur;
- Éviter de sortir la tête et les bras par la fenêtre.



À la descente de l'autobus scolaire

- Se lever seulement quand l'autobus est immobilisé;
- Descendre calmement et en file;
- S'éloigner de l'autobus et se diriger vers un endroit sécuritaire;
- S'il y a lieu, traverser la rue seulement devant l'autobus scolaire et s'assurer d'être vu ou vue par le chauffeur. Arrêter, regarder à gauche puis à droite et de nouveau à gauche, avant de traverser.



PERSÉVÉRANCE ET ENGAGEMENT



Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous.

ÉLÈVE

Avec mes parents, j'ai lu les codes de conduite de l'école.
Pour mon bien-être et celui de mes amis,
je m'engage à respecter ces règles durant toute l'année.

Nom de l'élève

Classe

Date

Signature

PARENTS

J'ai pris connaissance des informations aux parents
et des codes de conduite de l'école.
J'offre ma collaboration et je m'engage à faire respecter
ces règles durant toute l'année.

Signature du père, de la mère ou du tuteur

Date